REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 août 2026

PROCÈS VERBAL

* * * * * * * * * * * * * *

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Christine ROCHER - Jacques PEROCHON - Claudie DESCOUT - Jérôme DECOUST - Sébastien QUINAULT - Eloïse GERMAIN - Madeline RAMBAUD - Alexis CAILLERET - Estelle BENNOUARA - Jordan PILLET

Absents Excusés : Cindy RABOUAM

Secrétaire : Claudie DESCOUT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation PV séance du 25 juin 2026
- Désignation des membres du GAL (Groupement d'Action Locale)
- Tarif locations salles
- Indemnités des contrôleurs de pêche
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- Modifications modalités PFM 2026 (Plan de Formation Mutualisé)
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

En amont de la séance, le conseil s'est déplacé au lieu-dit le Genêt sur invitation des propriétaires M. et Mme RAVELEAU Dany et Jessie. Ces derniers ont présenté leur projet touristique soit 2 ou 3 gîtes, espace game, ludothèque, piscine intérieure, etc. L'ouverture des 1ers gîtes est prévue pour 2027, avec pour objectif une ouverture complète en 2029.

APPROBATION PV SÉANCE DU 25 JUIN 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

DÉSIGNATION MEMBRES DU GAL

Comme déjà évoqué lors des questions diverses du conseil du 25 juin 2026, MM Jacques PEROCHON et Sébastien QUINAULT sont désignés pour occuper respectivement les fonctions de membres titulaire et suppléant du Groupe d'Actions Locales du territoire de l'Agglo2B.

TARIF LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Les tarifs d'utilisation des salles communales par les particuliers, entreprises et associations ont été révisés lors du conseil du 28 novembre 2024. Ces tarifs ne concernent que les locations événementielles et ponctuelles. Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour les utilisations récurrentes des salles communales par des particuliers, entreprises et associations, le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2026.

TARIFS DE LOCATION EN € POUR 1H		**Espace Carmin (avec office)**	**Maison des associations**			**Salle de sports***
COMMUNE	Particulier / association à but lucratif / entreprise	6,00 €	Foyer 2,00 €	Salle 3,00 €	Bureau 1,00 €	3,50 €
HORS COMMUNE	Particulier / association / entreprise	9,00 €	3,00 €	4,50 €	1,50 €	5,00 €

* Le tarif de location sera majoré de 1 € en cas d'utilisation de la cuisine

Lorsqu'un créneau fixe est réservé sur une année complète, le montant facturé est calculé selon la formule : Tarif horaire × nombre d'heures hebdomadaires × 36 semaines

Lorsqu'un créneau fixe est réservé avec des dates préalablement définies, le montant facturé est calculé selon la formule : Tarif horaire × nombre d'heures × nombre de dates réservées

Toute utilisation récurrente fera l'objet d'une convention écrite entre la commune et l'utilisateur

Cas particuliers :

- Les associations communales ne sont pas concernées par ces tarifs dans le cadre de leurs activités habituelles non lucratives.
- Le Comité des fêtes est exonéré du paiement des droits d'utilisation des salles communales.
- L'association Pieds au Plancher demeure soumise au dispositif de réservation ponctuelle événementielle actuellement en vigueur.

Ces tarifs constituent des tarifs spécifiques applicables aux utilisations récurrentes et ne font pas l'objet d'une diffusion systématique auprès du grand public.

INDEMNITÉS CONTRÔLEURS DE PÊCHE

L'indemnité des contrôleurs de pêche est fixée à 50 € / mois pour les 7 mois d'ouverture de la pêche depuis 2024. Le conseil décide de reconduire le montant de l'indemnité pour les 5 contrôleurs.

ADMISSION EN NON-VALEUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le comptable de la DGFIP n'a pas pu recouvrer certains titres ou produits pour la somme totale de 4 211,60 €. Somme due par 3 anciens locataires.

Le conseil approuve la demande du comptable. La somme de 4 211,60 € sera porté au compte 6541 créances admises en non-valeur du budget général 2026.

MODIFICATION MODALITES PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2026

Mme le Maire présente les modalités de mutualisation pour la gestion des formations entre l'Agglo2B et ses communes membres. L'animation, la mise en œuvre et la coordination du plan sont confiés à la maison de l'emploi du Bocage Bressuirais. L'Agglo2B paie l'intégralité des sommes dues (14 000 € en 2026) et se fait rembourser la prestation par les communes adhérentes au PFM, de la façon suivante :

Forfait de base :

Nombre d'agents permanents ou/et occasionnels dans la collectivité (1)	Forfait de base annuel
Moins de 10 agents	60,00 €
Entre 10 et 49 agents	120,00 €
Entre 50 et 199 agents	200,00 €
200 agents et +	280,00 €

(1) Le nombre d'agents dans la collectivité se déterminera sur la base des états des effectifs votés au compte de l'année N-1.

Part variable :

La part variable s'applique uniquement aux collectivités ayant inscrit des agents.

→ Coût unitaire par agent inscrit = 75 % du coût total de la prestation / nb agents inscrits année N

→ Coût facturé à la commune = coût unitaire x nb agents inscrits de la commune

Le conseil valide les modalités du plan de formation mutualisé telles que présentées.

SEVT

M. Sébastien QUINAULT, délégué au SEVT (Syndicat d'Eau du Val de Thouet) présente au conseil le syndicat, son organisation, son fonctionnement, ses compétences et ses missions.

BÂTIMENTS

Les travaux de la MAM (changement des menuiseries) ont été effectués pendant le mois de juillet. La MAM s'est délocalisée pendant la semaine des travaux dans l'école, coté classe maternelle, avec l'accord de la PMI.

Les travaux du laboratoire de la boulangerie devraient avoir lieu fin octobre.

La porte de la garderie sera posée dès que les aménagements nécessaires seront faits en régie (rambarde et butée).

Un diagnostic flash sera réalisé par le bureau d'étude ERESE dans le cadre du programme d'état EDURENOV. La visite des locaux aura lieu le 2 septembre à 9h.

La suppression des anciens WC de la cour d'école est en cours. Le futur local servira de lieu de stockage pour l'APE.

L'immeuble face à la mairie dont la commune est propriétaire a fait l'objet d'une proposition d'achat. L'estimation du bien réalisée par l'agence immobilière M Immobilier se situe entre 130 000 et 140 000 €. Après débat, le conseil est favorable à la poursuite du processus de vente. Les logements étant des logements sociaux, une procédure d'information et de proposition de vente aux locataires est obligatoire. Le sujet est donc mis en attente le temps de la procédure et sera à nouveau présenté au conseil ultérieurement.

Des devis ont été demandés pour changer le mode de chauffage de la salle des associations. Le chauffage actuel est un plafond rayonnant et ne s'avère pas très efficace. La canicule subie cet été ajoute un élément important à la réflexion sur le choix du modèle. Après débat, le conseil valide le choix d'une pompe à chaleur réversible en prenant en compte la possibilité d'offrir un lieu plus frais en période de fortes chaleurs aux personnes fragiles ou aux élèves de l'école. Toutefois, la question de la surconsommation électrique se pose. Il sera peut-être nécessaire de « restreindre » l'utilisation de la climatisation avec une température plancher. Les critères techniques de chaque devis devront être étudiés de près avant de valider le choix final.

La commission bâtiments se réunira le 15 septembre à 20h30.

DECI

Les travaux des 3 défenses incendie vont bientôt démarrer.

VISITE ESTIVALE

La visite estivale du 18 août animée par la Cie du Désordre a accueilli environ 80 personnes et a été une réussite de l'avis de tous.

COMMUNICATION

La commission se réunira le 8 septembre à 20h30. A l'ordre du jour, la préparation du bulletin municipal 2027.

ÉCOLE

La rentrée aura lieu le mardi 1er septembre, 82 élèves sont inscrits. Coté enseignants, la direction est assurée par Chloé SUAUD en remplacement d'Isabelle GAILLARD et Martin VERGNAUD remplace Audrey GATARD.

DIVERS

- Réunion
 - cadre de vie : le 21 septembre 2026 à 20h30
 - matériel : le 14 septembre 2026 à 18h
 - plan d'eau : le 22 septembre 2026 à 18h30

- CCAS : Réunion le 07 septembre 2026 à 20h30 en vue de la préparation du repas du 11 novembre 2026

- En réponse à une demande de la commune de sécuriser la D177E (route départementale desservant la gare de Clessé), le conseil départemental propose de transférer cette route dans le domaine communal car elle a perdu son intérêt départemental avec l'arrêt de l'activité ferroviaire. Le conseil émet un avis favorable à cette proposition à condition que la commune n'ait pas à supporter de frais de transfert ou de cession. Réponse sera faite au conseil départemental dans ce sens.

- Le conservatoire de Bressuire propose un concert de Gospel dans l'église de Clessé le dimanche 13 décembre sous réserve de l'accord de la communauté locale et du diocèse. La commune offrira le pot d'accueil.
- Mme le Maire fait un point sur le personnel communal et l'absence d'un agent.
- Dates à retenir : Les élections présidentielles auront lieu les 18 avril et 2 mai 2027.
- Prochain conseil : le jeudi 24 septembre 20h30

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : Mme Claudie DESCOUT